



## Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

### SÉANCE DU 30 Avril 2026

#### Objet de la délibération : Achat de locaux pour y installer le siège du SIVAAD

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 21 Avril 2026

Transmise au Contrôle de légalité le 05 Mai 2026

Affichée le 05 Mai 2026

#### Nombre de Conseillers Syndicaux :

*En exercice : 88*

*Présents : 50*

*Pouvoirs : 6*

*Excusés : 56*

*Votants : 56*

L'an deux mille vingt-six, le trente Avril à 13h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PUGET VILLE au sein de la Salle Jean LATOUR, sous la présidence de Monsieur Kévin BOYER ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, toute acquisition d'immeuble fait tout d'abord l'objet d'une décision motivée prise par l'organe délibérant de la commune (article L. 2241-1 du CGCT). L'acte d'acquisition est passé par l'autorité exécutive, soit dans la forme administrative, soit dans la forme notariée (article L. 1311-13 du CGCT).

Comme prévu à l'article L1311-9 du CGCT, après demande d'avis à la direction immobilière de l'Etat en date du 4 mars 2026, la valeur vénale du bien est estimée à 205 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur maximale d'acquisition à 225 500 €, sans justification particulière.

Vu la délibération 20251410-DAG08 ayant pour objet la vente des locaux du siège du SIVAAD, 1 place des résistants à SAINT MANDRIER

Vu la délibération 20252110-DAG11 ayant pour objet la cession des deux garages situés à SAINT MANDRIER

Vu la délibération 20261203-DAG08 ayant pour objet l'autorisation de signature d'un bail commercial pour les locaux situés 99 impasse du Chasselas, au 1<sup>er</sup> étage.

Les locaux sont composés de quatre bureaux, d'une salle de réunion, d'une cuisine, et sanitaires et ont été rénovés en 1987, pour une surface totale de 106 m<sup>2</sup>.

Un parking privé de 6 places se situe en bas de l'immeuble

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'acquisition des locaux situés 99 impasse du Chasselas à LA FARLEDE 83210, au prix de 235 000 € dont 10 000 € de mobiliers,

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Ouï l'exposé de M. le Président,
- **Décide d'autoriser M. Le Président à acheter les locaux situés 99 impasse du Chasselas à LA FARLEDE**, au prix de 235 000 € dont 10 000 € de mobiliers
- Décide d'autoriser M. Le Président à signer tout document relatif à cette acquisition
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions aux taux maximum auprès de l'Etat. le cas échéant

<b>Pour</b>	<b>56</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Ainsi fait et délibéré, le 30 avril 2026, à PUGET VILLE.



Pour extrait conforme  
Le Président du SIVAAD  
Kévin BOYER

**Etaient présents :**

Délégués Titulaires Présents	
BANDOL	COULON Valérie
BORMES	MAZZOCHI Pascale
CARCÈS	PEYBERNES Colette – TORRI Yvette
CAVALAIRE	DAGORN Catherine
ÉVENOS	LORIN Sébastien – IMBERT Patrick
FIGANIÈRES	OSTORERO Alain
FLASSANS	PERON-BOTTA Laetitia – FOURNIER Thibault
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA CROIX VALMER	FAWER Cédric -
LA FARLEDE	CORPORANDY-VIALON Virginie
LA LONDE LES MAURES	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie
LA VALETTE DU VAR	LECLERC Thierry – BACHELOT Stéphanie
LE BEAUSSET	DELOREAU Jean-Michel
LE PRADET	PEYRATOUT Jean-Michel

LE REVEST les Eaux	VIZIALE Jean-Marc – GIANNINI-AUDDINO Flavia
LE VAL	VILAIN Josiane – PRIN DERRE Robert
MONTFERRAT	CANTIN-CARLETTI Véronique – BOUKADIDA Céline
MONTFORT SUR ARGENS	BURLANDO Marie-Pierre
OLLIOULES	RIGHI Dominique – VACCARO Antoine
PIGNANS	RABILLER Noël
PIERREFEU	MATTEI Sylvie – PIZZORNO Maryse
PUGET-VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
RIANS	BEAUBRAS Frédéric
SAINT CYR UR MER	GROC Cynthia
SAINT MANDRIER sur Mer	MARIN Michel – DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	VALETTE Philippe – GIANINETTI Christian
SANARY sur Mer	SEGOND Pierre – SZPICZAK Valérie
SIX FOURS	BALDACCHINO Gilles
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – FILLON Franck
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey – BRASTEL Bérengère
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	TROTET Élie

## Délégués Suppléants avec voix délibérative

BORMES	BORMES
CAVALAIRE	CAVALAIRE
LE LAVANDOU	LE LAVANDOU
LE PRADET	LE PRADET
PIGNANS	PIGNANS
RIANS	RIANS
SIX FOURS Les Plages	SIX FOURS Les Plages
TOURVES	TOURVES

## Pouvoirs

GASSIN	Wolak Karine à MARCELLINO Anne-Marie
LE LAVANDOU	AMIGUES Pascaline à MANCARDI Julin
SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane à BOYER Kévin (TOURVES)
SAINT ZACHARIE	POLLUS Alfred à CRABET Josiane (TOURVES)
SOLLIES VILLE	TIJADI Marie-Ange à BRASTEL Bérengère
VIDAUBAN	DUBERN Audey à PANIGOT Audrey

## Délégués Suppléants sans voix délibérative

SAINT MANDRIER sur Mer	LABROUSSE-KYPRAIOS Sylvie
SOLLIÈS PONT	SALTETTO Hélène

## Absences excusées

BRUE AURIAC	COUSIN Karine
BORMES	COMBALOT Pierre
BRUE AURIAC	REINA Béatrice – COUSIN Karine
FAYENCE	BAÏLÉ Olivier
LA CROIX VALMER	DE VERON DE LA COMBE Philippe
LA FARLÈDE	GRILLON Raphaël
LA GARDE FREINET	ANDRE Thierry
LE PRADET	ROGER Isabelle

PIGNANS	TROISI Valérie
RAMATUELLE	FRESIA Martine
SAINT TROPEZ	MASSE FRUITIER Caroline – MAS VILON Florie
SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane
TOURRETTES	BOUGE Camille – RASKIN Arnaud

**Membres du Bureau (mandat en cours 2020– 2026)****Mr Christian TOULOUSE (Président)****Départ de délégués représentants les Communes adhérentes****LA LONDE-LES-MAURES : Mesdames SCHATZKINE Nicole et MAZZONI Sylvie****BANDOL : Mme Valérie COULON****VIDAUBAN : Monsieur Elie TROTET****SANARY-SUR-MER : Monsieur Pierre SEGOND et Madame Valérie SZPICZAK**